# Commune de ANICHE 59008

## Carte Environnementale

Pour information

**PLAN**

Porter à Connaissance pour la procédure de planification Urbanisme

Date de mise à jour : 29/05/2015

Sources : Gestionnaires Servitudes
(c) Cadastre / Fri - Dgfip

Email : ddtm-suct@nord.gouv.fr

**Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord**

**D.D.T.M 59**

Pôle : Gestion et Valorisation des Données

**LEGENDE**

Contour de commune

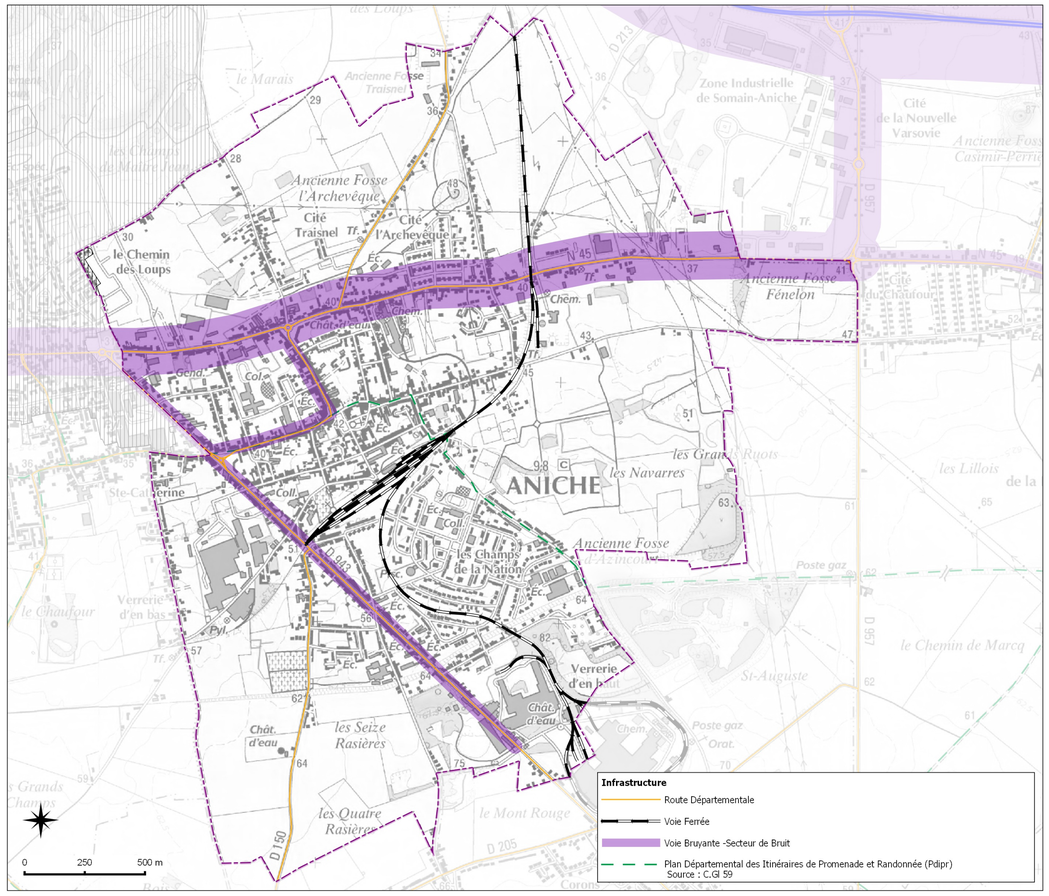


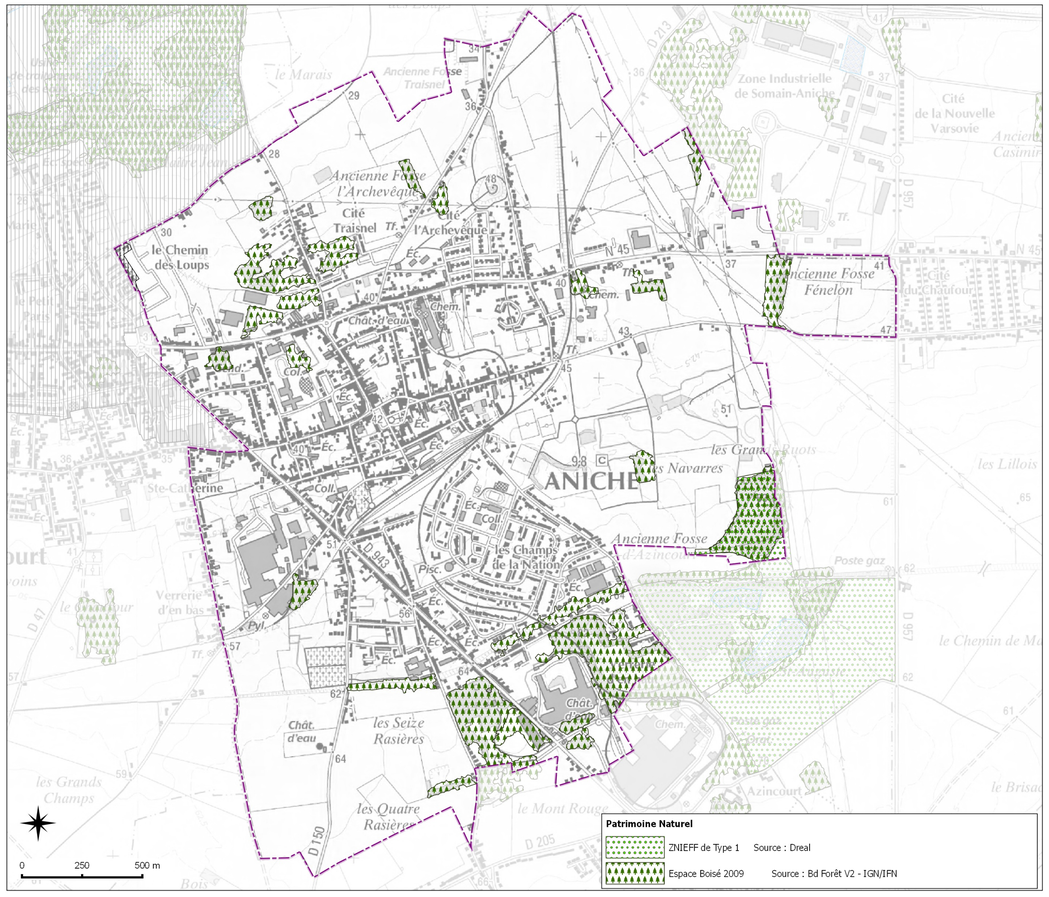


## Annexes

### Voies Bruyantes - Secteur de bruit

Les infrastructures de transports terrestres sont classées en 5 catégories selon le niveau de bruit qu' elles engendrent, Un secteur affecté par le bruit est défini autour de chaque infrastructure classée.
Quelles sont les infrastructures concernées ?
- les routes et rues écoulant plus de 5000 véhicules par jour,
- les voies de chemin de fer interurbaines de plus de 50 trains par jour ,
- les voies de chemin de fer urbaines de plus de 100 trains par jour,
- les voies de transports en commun en site propre de plus de 100 autobus ou rames par jour,
- les infrastructures en projet sont également concernées (dès publication de l'acte déclaratif d'utilité publique ou inscription en emplacement réservé dans le PLU ou institution d'un projet d'intérêt général).

### Znieff

Zones naturelles d'intérêt écologique floristique et faunistique Les objectifs sont la connaissance permanente
aussi exhaustive que possible des espaces naturels, terrestres et marins, dont l'intérêt repose soit sur l'équilibre et la richesse de l'écosystème soit sur la présence d'espèces de plantes ou d'animaux remarquables. Il y a 2 types de Znieff et cet inventaire de première génération est en cours de modernisation.
- type I : secteurs de superficie en général limitée, caractérisés par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables, ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional.
- type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.

### Inventaire Espace Boisé

Le référentiel géographique forestier de IGN est un outil de référence pour les professionnels de la filière bois et pour les acteurs de l'environnement et de l'aménagement du territoire.

La BD Forêt® est une base de données vecteur de référence pour l'espace forestier et les milieux semi-naturels.
Elaborée par photo-interprétation d'images en infrarouge couleurs de la BD ORTHO®, la BD Forêt® est réalisée par emprises départementales sur le territoire métropolitain.

### Le schéma régional de cohérence écologique - trame verte et bleue (SRCE-TVB)

Outil d'aménagement du territoire, le schéma regional de coherence ecologique - trame verte et bleue (SRCE-TVB) est un réseau des continuités écologiques terrestres et aquatiques.
Il vise à préserver les services rendus par la biodiversité, à enrayer sa perte en maintenant et restaurant ses capacités d'évolution et à la remise en bon état des continuités écologiques.
Le SRCE-TVB vise à identifier, préserver et restaurer les continuités écologiques nécessaires au maintien de la biodiversité, afin de permettre aux espèces animales et végétales de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer....
Le terme « SRCE » est complété de « TVB » pour inscrire l'élaboration du Schéma en filiation des travaux Régionaux.
Le SRCE-TVB du Nord-Pas-de-Calais a été arrêté par le préfet de région le 16 juillet 2014, ), après son approbation par le Conseil régional le 4 juillet 2014

NOTA:
- Les réservoirs de biodiversité sont des espaces pouvant abriter des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent, ou susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces.
- Les corridors écologiques assurent les connexions entre les réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie.
- Les obstacles sont des freins à la fonctionnalité des continuités écologiques identifiés dans l'atlas cartographique dans la cartographie des objectifs de préservation ou de remise en bon état assignés aux éléments de la trame verte et bleue

### Sols Pollués

BASOL est la base de données sur les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif. Une «fiche de site Basol» sont concernés par une servitude d'utilité publique (PM1).
Qu'est-ce qu'un site pollué ?
Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque préjudiciable pour les personnes ou l'environnement.
Ces situations sont souvent dues à d'anciennes pratiques sommaires d'élimination des déchets, mais aussi à des fuites ou à des épandages de produits chimiques, accidentels ou pas.

### Zones de Renouvellement Urbain
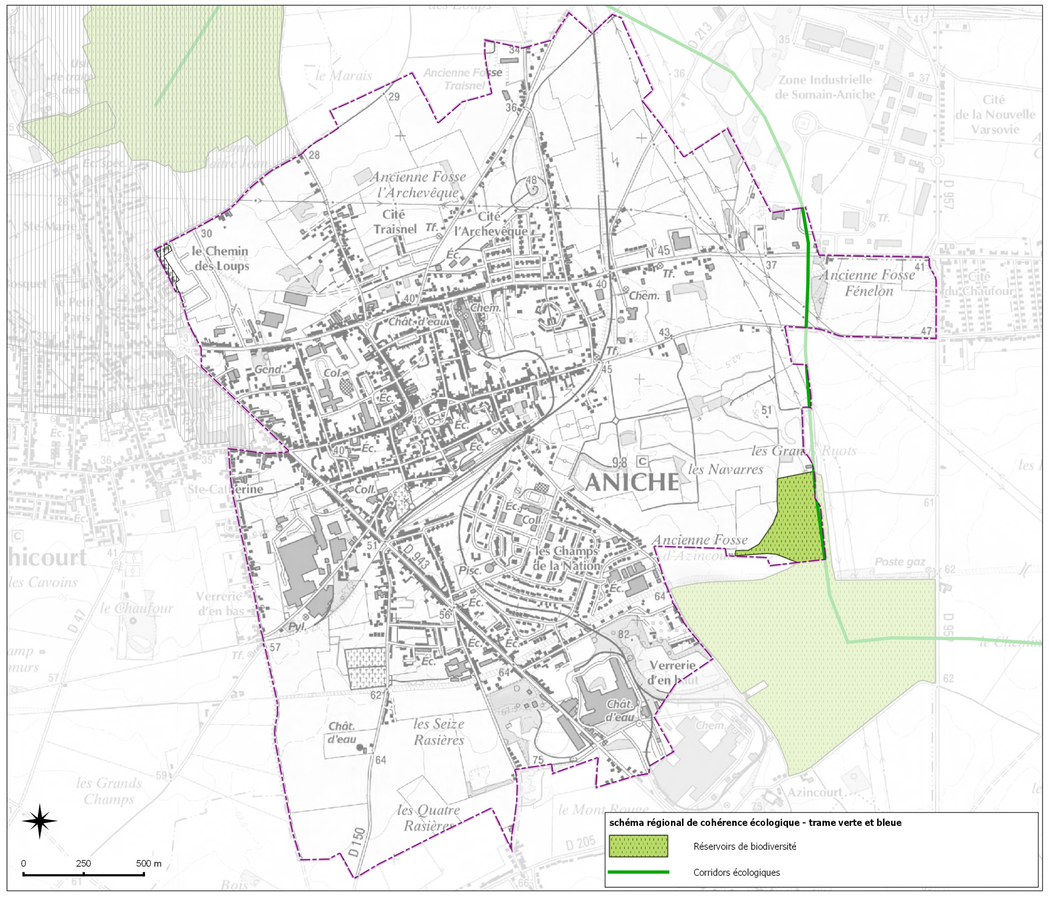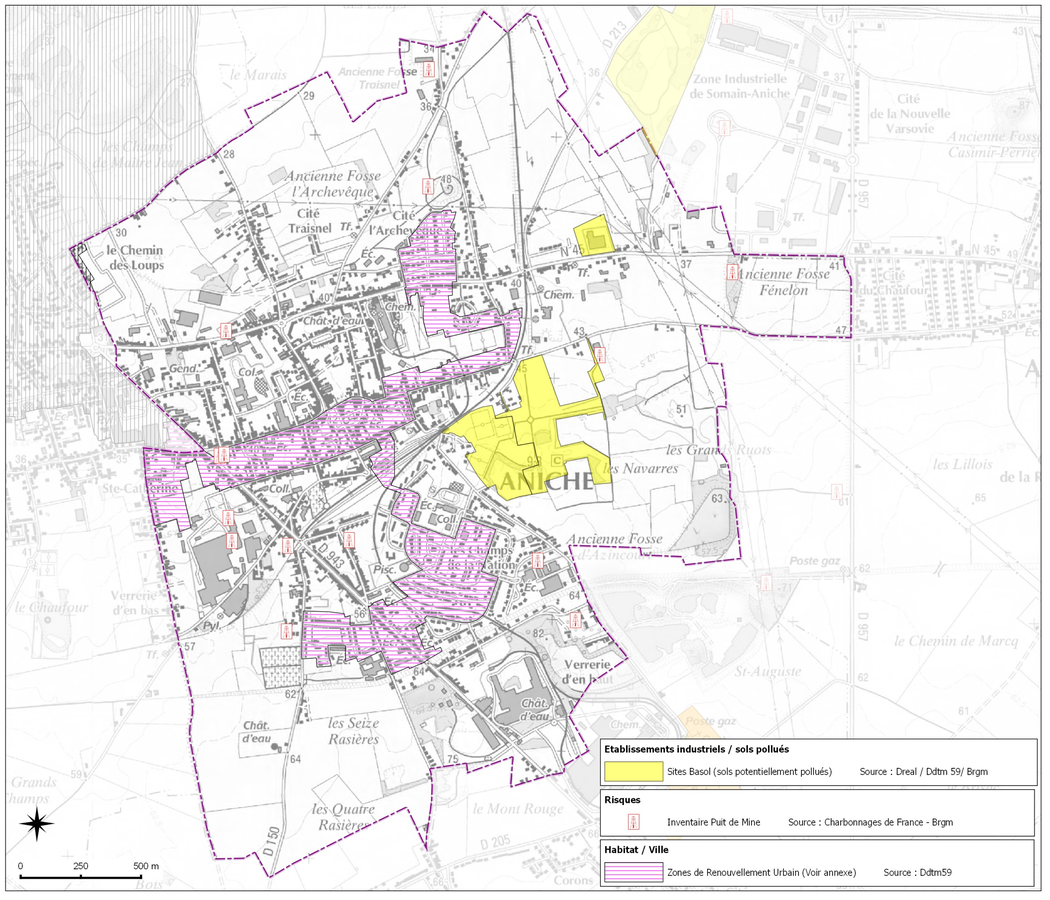
Cartographie des nouveaux quartiers prioritaires arrêtée au 30/12/2014.
- Basée sur le critère unique des bas revenus des habitants, cette nouvelle cartographie met en lumière toutes les concentrations urbaines de pauvreté à l'échelle du territoire.
- Parce qu'elles répondent au même critère de pauvreté, ceux communes bénéficieront pour la première fois de la politique de la ville :
les territoires concernés se situent tant en périphérie de grandes agglomérations, qu'en centre-ville ou encore dans des villes moyennes. C'est la réalité de la pauvreté en France, loin d'être uniquement cantonnée aux territoires périphériques des grandes villes, qui apparaît ainsi au grand jour.
- Étantres territoires précédemment accompagnés par la politique de la ville sont, eux, amenés à sortir de la nouvelle géographie d'intervention parce qu'ils vont mieux. Ils nécessitent toutefois une vigilance de la part des pouvoirs publics et continuent à mobiliser le droit commun.
- Ces nouveaux périmètres viennent se substituer aux zones urbaines sensibles (Zus) et aux quartiers en contrat urbain de cohésion sociale (Cucs) à compter du 1er janvier 2015.
- Il convient par ailleurs de rappeler que les zonages de la géographie prioritaire ne doivent pas recevoir de logements locatifs sociaux financés dans le cadre du droit commun, notamment par les délégués des aides à la pierre.